

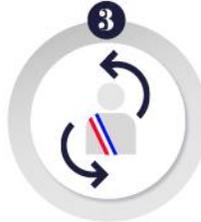


APPORT 4
Renforcer la parité au sein
des exécutifs des EPCI



APPORT 3
Consolider la place des
communes et des maires dans
l'intercommunalité :

- assouplissement de la répartition des compétences entre les échelons
- conférence des maires obligatoire dans tous les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale)



APPORT 2
Mieux protéger les maires,
en facilitant l'octroi
de la protection juridique



APPORT 1
Renforcer les pouvoirs de police
des maires, en leur permettant
de prononcer des astreintes voire
des amendes administratives



APPORT 5
Autoriser toute collectivité à mettre
en place **une tarification sociale**
de l'eau ou un dispositif de « chèque eau »



APPORT 6
Étendre la prise en charge
par l'État des frais de garde
et d'assistance des élus
dans toutes les communes
de moins de 3500 habitants



APPORT 7
Faciliter l'accès des
personnes en situation
de handicap aux fonctions
électorales locales :

- possibilité de cumuler leurs indemnités de fonction avec l'allocation adulte handicapé
- extension du remboursement de frais spécifiques de déplacement aux conseillers communautaires



APPORT 8
Renforcer la formation
des élus locaux



Mardi 22 octobre 2019,
le Sénat a adopté en première
lecture le projet de loi relatif
à l'engagement dans la vie locale
et à la proximité de l'action publique.

338 voix pour
2 voix contre

Rapporteurs :
Mathieu DARNAUD (Les Républicains -
Ardèche) et Françoise GATEL
(Union Centriste - Ille-et-Vilaine)

**PROJET DE LOI RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE
LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE**
LES PRINCIPAUX APPORTS DU SÉNAT